

### COMPTE RENDU

#### Réunion de la FS2 du 8 novembre 2022

**Objet** : examen du projet de décret fixant les règles d'organisation des concours réservés sur titres prévus par l'art 26 du décret n° 2021-1883 du 29 décembre 2021 modifiant divers décrets portant statuts particuliers de cadres d'emplois en voie d'extinction des catégories A et B de la filière médico-sociale de la FPT

**Objectif poursuivi** : réouverture du droit d'option pour ces cadres d'emploi spécifiques (infirmiers territoriaux et techniciens paramédicaux) pour une période de 3 ans.

**Débat :**

DGCL : il s'agit d'offrir un cadre simple et léger pour les agents concernés, avec un concours basé sur une épreuve unique d'admission, adossée sur un entretien de 20 mn (dont 5 mn d'exposé). La durée de l'entretien a été fixée par la DGCL par analogie avec la pratique mise en œuvre au niveau de la FPE (une visée d'homogénéisation).

CFDT + FAFPT : requièrent de porter la durée de l'entretien à 25 mn comme dans les autres Concours de la FPT – Rejoint par UNSA et FO

CFDT + UNSA : proposent un amendement visant à délivrer aux agents une information préalable sur leur évolution de carrière induite par la réussite au concours –

DGCL : indique en réponse que cet accompagnement doit être réalisé par les CDG ou les employeurs – ne relève pas du normatif

Mme HUSSON (Elue CDG) : pointe l'impossibilité matérielle pour les CDG de produire une simulation sur les évolutions et impacts du concours sur la carrière de l'agent

**En conclusion** : 2 amendements.

- Le premier portant sur l'article 3 introduisant une information préalable délivrée à L'agent sur les impacts du concours au regard de son évolution de carrière
- Le second relatif à l'article 4 allongeant la durée de l'entretien à 25 mn par analogie Aux autres concours de la FPT.

**Prochaine réunion mixte** : le 29 novembre associant la FS 2 et le GT Concours